

# Sentier des Chapelles et de la Buse



Visorando



Trace n° 1675044

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Ce circuit en 8 ne présente pas de difficulté de par la nature de son revêtement, empruntant de petites routes macadamisées. Il met en valeur le patrimoine local : bocage, patrimoine bâti.

<b>Durée</b>	4h 15	<b>Difficulté</b>	Moyenne
<b>Distance</b>	13,60 km	<b>Retour point de départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	116 m	<b>Activité</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif</b>	111 m	<b>Commune</b>	Saint-Hilaire-sur-Helpe (59440)
<b>Point haut</b>	196 m	<b>Région</b>	Avesnois
<b>Point bas</b>	141 m		



## Description

Parking : Parking de la mairie

**(D/A)** En sortant du parking de la mairie, prenez à gauche rue de la mairie et dirigez-vous vers l'église Place André Coupillaud (place de l'église) dos à l'église, partez à gauche puis à l'intersection tournez à gauche Les Hayettes en direction du stade. Empruntez la petite route macadamisée, passez devant un oratoire et continuez sur la route bordée de haies et de pâtures le long de l'Helpe Majeure. Allez tout droit sur la Route Fache derrière l'Église.

**(1)** À la patte d'oie, poursuivez à gauche en gardant l'Helpe Majeure à votre gauche. Continuez jusqu'à la Chapelle Saint-Etton (XIXe).

**(2)** Prenez à gauche Fuchaux et traversez le pont métallique au-dessus de l'Helpe Majeure et poursuivez tout droit sur la chaussée Brunehaut qui monte progressivement.

**(3)** Virez à gauche sur le chemin de cailloux au lieu-dit le Coquelicant. À son extrémité, au T, tournez à droite puis aussitôt à gauche (point coté 145m) sur Rue du Château Gaillard.

**(4)** Reprenez la route en sens inverse, dos au château, prenez à gauche puis au bout de la rue, tournez à droite Rue de la Mairie. Marchez bien sur le bas-côté et repassez au dessus de l'Helpe Majeure

**(5)** À la chapelle, prenez la 1ère rue à gauche celle des Bouchers puis au bout de la rue de nouveau la 1ère à gauche et retrouvez votre point de départ.

**(D/A)** Dos au point de départ partez à gauche. À la fourche, poursuivez tout droit et empruntez le pont enjambant la voie ferrée. Continuez tout droit (à droite, vue sur le beffroi d'Avesnes-sur-Helpe).

**(6)** Au carrefour Cogniot, traversez **prudemment** la D951 et prenez en face La Croisette.

**(7)** A la fourche, tournez à droite sur la Croisette, petite route entre les haies vers Saint-Aubin.

**(8)** À la patte d'oie, poursuivez en face, la Croisette, qui grimpe. Laissez un chemin à gauche.

**(9)** A l'intersection, continuez à gauche Rue des Bodelez. Au bout, tournez à gauche. Passez devant un premier oratoire dédié à Notre-Dame des Affligés, puis à un second oratoire et, enfin, à la chapelle Saint-Joseph en partie dissimulée par des arbustes. Allez tout droit.

**(10)** Place des Bodeletz, virez à gauche Rue des Bodelez.

**(11)** Tournez à gauche Chemin du Petit Moulin puis ignorez le chemin à droite qui descend vers le Ruisseau de la Tarsies.

## Points de passages

- D/A Place André Coupillaud**  
| N 50.132765° / E 3.905477° - alt. 162 m - km 0
- 1 Fourche - Helpe Majeure**  
| N 50.137844° / E 3.893675° - alt. 144 m - km 1.1
- 2 Chapelle Saint-Etton - Helpe Majeure (rivière) - Belgique - Affluent de la Sambre**  
| N 50.136964° / E 3.887485° - alt. 146 m - km 1.55
- 3 Coquelicant**  
| N 50.126008° / E 3.891835° - alt. 171 m - km 2.84
- 4 Le Château Gaillard**  
| N 50.124127° / E 3.905209° - alt. 160 m - km 4.03
- 5 Rue des Bouchers**  
| N 50.130702° / E 3.903143° - alt. 153 m - km 5.27
- 6 Carrefour Cogniot (D951)**  
| N 50.139783° / E 3.907719° - alt. 178 m - km 6.46
- 7 Carrefour de la boucle de la Buse**  
| N 50.14224° / E 3.907196° - alt. 189 m - km 6.74
- 8 Fourche**  
| N 50.145356° / E 3.911662° - alt. 179 m - km 7.22
- 9 Rue des Bodelez**  
| N 50.153506° / E 3.916431° - alt. 196 m - km 8.53
- 10 Place des Bodeletz**  
| N 50.160311° / E 3.909607° - alt. 179 m - km 9.58
- 11 Le Petit Moulin proche de la - Tarsy ou Tarsies (rivière) - Affluent de la Sambre**  
| N 50.161947° / E 3.906914° - alt. 167 m - km 9.86

(12) À la fourche entre les deux fermes, allez à gauche dans le Chemin enherbé de l'Hermitage prolongé. Allez tout droit en laissant les chemins adjacents et rejoindre l'itinéraire déjà emprunté.

(7) Continuez en face sur la longue route rectiligne qui monte progressivement.

(6) Traversez à nouveau **prudemment** la D951 au Carrefour Cogniot, puis le pont au-dessus de la voie ferrée et regagnez votre point de départ (**D/A**).

#### ● 12 Hermitage

N 50.159459° / E 3.901024° - alt. 159 m - km 10.49

#### ● D/A Place André Coupillaud

N 50.13276° / E 3.905469° - alt. 162 m - km 13.6

## Informations pratiques

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Suivez le balisage Jaune.

### Variante courte du Sentier de la Buse :

Suivez le début du descriptif du circuit principal

Au point (8) Prenez à gauche la Sablière - route interdite au plus de 3,5T. Allez tout droit, passez le Ruisseau du Père Queue

Au T avec le chemin de l'Hermitage, prenez à droite et rejoignez la Place des Bodeletz

Reprenez le descriptif du parcours principal à partir du point (10) pour terminer.

## A proximité

L'Église de Saint-Hilaire qui porte le nom de l'évêque de Poitiers a été la première à être construite dans l'Avesnois et à baptiser les premiers chrétiens..

(2) Chapelle Saint-Etton (XIXe) - Saint-Etton venu évangéliser la région a été mis au tombeau en l'an 651 située près du Moulin de Fuchaux . L'état actuel du moulin est dû aux travaux effectués par Charles III de Cröy. L'édifice a conservé une belle porte d'entrée et grâce au moulin le village de Saint-Hilaire sera l'un des premiers à être électrifié.

(4) Le Château Gaillard : ancienne ferme fortifiée qui appartenait à la terre d'Avesnes. L'édifice a également appartenu en 1473 à Philippe de Bourbon seigneur de Duisans. On peut encore voir sur la porte des impacts de balle qui datent de l'occupation russe de 1815 à 1818 en tournant à droite.

Le bocage est constitué de nombreuses variétés d'arbres. Beaucoup de mares et de rivières comme la Tarcy, viennent alimenter ce paysage prospère et fertile.

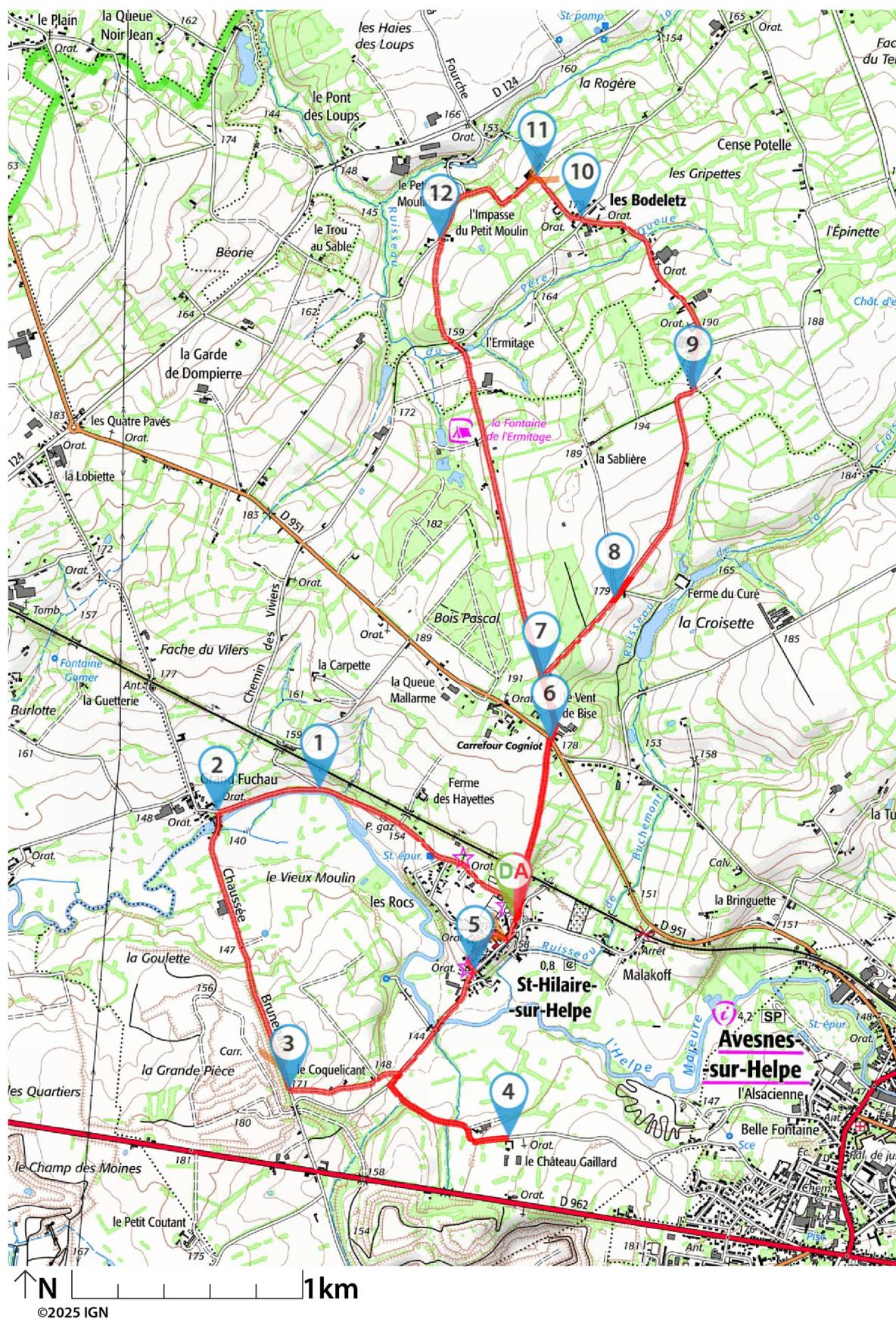
(5) Vers 1900, un kiosque a été aménagé sur les frondaisons d'un tilleul (mort depuis) qui avait été planté comme arbre de la Liberté. Les villageois se réunissaient autour du kiosque pour organiser des bals et les musiciens s'installaient sur ce kiosque.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-sentier-des-chapelles-et-de-la-buse/>

### En savoir plus :

Email : [annie.trotin.pnra@gmail.com](mailto:annie.trotin.pnra@gmail.com)

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**